

DP/FC

Le 21 juillet 2015

Objet : permis de chasser 2015

Contact tél : 03 22 22 12 20

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Suite à votre souhait de vous présenter à l'Examen du Permis de chasser, nous sommes heureux de vous adresser sous ce pli la demande d'inscription aux formations obligatoires, préparatoires à l'examen du permis de chasser.

Le permis de chasser est un examen qu'il convient de prendre au sérieux car il n'est pas une formalité mais doit se mériter. De plus, vous remarquerez que la Fédération des Chasseurs consent à de sérieux efforts en offrant le coût de la formation et de l'examen à 50% de son prix initial.

Nous vous demandons donc de bien vouloir compléter le dossier d'inscription ci-joint, signé et accompagné du règlement correspondant.

Aujourd'hui, deux formations sont à effectuer :

- la formation Initiale (théorie et pratique).
- La formation pratique

<u>FORMATIONS POUR LE PERMIS DE CHASSER</u>		
FORMATION	DUREE	COUT
Initiale (théorie et pratique)	1 journée	Gratuit jusque l'âge de 20 ans (date anniversaire)
Pratique	½ journée	23€ à partir de 20 ans (date anniversaire)

La Fédération des chasseurs vous offre de plus la gratuité des formations si vous avez moins de 20 ans, et prête à tous les candidats:

- Un DVD théorique
- Un DVD pratique

Ils vous seront remis en échange d'un chèque de caution de 100 euros et d'un engagement écrit de votre part à prendre votre première validation annuelle dans la Somme.

Le jour de votre examen, vous devrez vous présenter avec les DVD et les remettre en cas de réussite. Votre chèque de caution vous sera rendu par la Fédération le jour de la prise de votre validation annuelle dans la Somme.

Néanmoins certains de ces produits sont en vente chez les armuriers ou librairies.

Important

L'absence, à l'une ou l'autre des formations obligatoires, sans motif valable, et sans en avoir averti la Fédération des Chasseurs, entrainera automatiquement le classement temporaire du dossier dans l'attente d'une autre disponibilité dans le calendrier. Les nouveaux inscrits devenant prioritaires. Les jours d'examen sont prévus selon un nombre précis de candidats, nous ne pouvons donc accepter un taux d'absentéisme élevé aux formations.

Aussi, si à la découverte de votre date de formation et ou d'examen, vous savez que vous ne pourrez être présent, prévenez la Fédération qui reconvoquera un candidat. (03.22.22.12.20)

FORMATIONS & EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

- **2 formations : Initiale (théorique-pratique) et pratique obligatoires sont dispensées par la Fédération des Chasseurs de la Somme**

Formation Initiale (théorique-pratique) : une journée –

Connaissance de la chasse – connaissance des espèces – étude des questions éliminatoires – test final ou examen blanc - Manipulations fondamentales des armes – Découverte du parcours pratique

Formation pratique : une demi-journée–

Parcours comportant 4 ateliers : tir à blanc avec franchissement d'obstacles, Rangement à fins de transport d'une arme à l'intérieur d'un véhicule, tir réel sans obligation de réussite au tir mais avec respect des règles de sécurité –tir à l'arme rayée au sanglier roulant avec manipulation de l'arme et respect des règles de sécurité

- **Examen avec l'inspecteur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage**

Il est noté sur 31 points. Il faut avoir au minimum 25 pour obtenir le permis de chasser. Les deux parties se déroulent à la suite l'une de l'autre.

L'élimination à l'une d'entre-elle entraîne la réinscription à l'examen et au repassage des deux parties

Partie pratique notée sur 21. Tout comportement dangereux est éliminatoire
Une révision de 10 minutes avant le passage de l'examen vous sera dispensée.

Partie théorique notée sur 10 questions dont une éliminatoire

(En cas de réussite, le permis de chasser vous sera remis de suite)

Espérant que vous rejoindrez la collectivité des Chasseurs de la Somme, restant à votre disposition, vous souhaitant réussite et bonne préparation, nous vous prions de croire en l'expression de nos salutations distinguées et dévouées.

François CREPIN,
Directeur

Pascal DEMEY & Nicolas PORTOIS
Administrateurs